

**Le Président,**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France- (UPHF),
- Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées- (INSA);
- Vu les tirages au sort organisés le mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 en présence des organisations syndicales ;

**Arrête**

**Article 1 :** Les représentants titulaires et suppléants du personnel à la Commission Consultative Paritaire d'Établissement commune des agents contractuels, sont les suivants :

<b>Catégorie</b>	<b>ELUS TITULAIRES</b>	<b>ELUS SUPPLEANTS</b>
<b>A</b>	Théo VISCIANO Robin COLOMBIER	Mathieu DUBUIS Maria Paula CORREA ANGELONI
<b>B</b>	Anne Laure AUGUSTYNYAK Ourdia EZZEGUARHI	Lucie BROZYNA Quentin LEMEITRIER
<b>C</b>	Mélodie BRASSART Tiphaine CONTANT	Lucile LEMAITRE Amélie FRANKOWSKY

**Article 2 :** Les représentants de l'établissement désignés pour siéger au sein de la Commission Consultative Paritaire d'Établissement commune au titre de l'Administration sont les suivants :

<b>Représentants titulaires</b>	<b>Représentants suppléants</b>
Eric Bricout Cédric Edart Karine Wiert Abdelhak Kabila Isabelle Massa Laurent Dubar	Maryvonne Boudy Vianey Maes Christian Courtois

**Article 3 :** Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché :

- au bâtiment Froissart
- dans toutes les composantes et tous les services
- sur le site internet de l'université

Il est publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.

**Article 4 :** Le Directeur général des services de l'UPHF et le Directeur Général de l'INSA sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 2 avril 2025  
Le Président,



Professeur Abdelhakim ARTIBA

